

## La tourbe à Éronnelle

Vendredi 7 octobre 2004 – salle des fêtes de Condé Folie

**Le 25 décembre 1858, David Margris, extracteur de tourbes à Éronnelle écrit au préfet :**

*« En 1844, j'ai établi une tourbière à Éronnelle ; pour faciliter son extraction, j'ai été obligé de faire passer une buse environ un mètre en dessous de la rivière de Bellifontaine à Éronnelle, qui fait tomber l'eau dans un ruisseau, sur une propriété m'appartenant et qui ne porte préjudice à personne »*

Ensuite, il supplie M. le préfet de vouloir l'autoriser à maintenir cette buse sinon il serait obligé de cesser l'extraction de tourbe.

Le même jour, Boniface Tillier, extracteur de tourbe demeurant à Airondel (sic) écrit au préfet :

*« je suis propriétaire d'un pré à usage de tourbière, situé audit Airondel, d'une contenance environ de 5 hectares 70 ares 80 centiares, que j'ai acquis moyennant la somme de 52.000 francs.. J'exploite chaque année, depuis près de 20 ans, la quantité de tourbe que je juge convenable à mes intérêts et selon que mon débit l'exige. Depuis cette époque, j'ai fait placer à l'extrémité de ma propriété une petite buse qui sert dans le temps du tourbage au libre écoulement des eaux provenant de ses entailles, jusqu'à l'abaissement nécessaire pour faciliter le travail des ouvriers employés à l'extraction de la tourbe, et que le superflus des dites eaux, en s'échappant ainsi par ladite buse, se rend dans la rivière de la Somme, par un fossé à ce destiné, traversant le marais de la commune de Brais, converti aussi en tourbières et servant encore au dessèchement d'une infinité d'autres entailles appartenant à divers propriétaires extracteurs de tourbes. Depuis ce laps de temps de 20 ans, j'ai toujours joui paisiblement et sans aucune interruption de cette buse ; jusqu'au jour d'hier 24 du présent mois, qu'un préposé (soit disant) des Ponts et Chaussées est venu me prescrire et ordonner de la part de M. Magnier (a-t-il dit) banquier demeurant à Abbeville et membre de la commission syndicale chargée de l'entretien de la riviérette dite de Bellifontaine de supprimer immédiatement la buse et de combler l'ouverture sous le seul prétexte que mon établissement n'a pas été autorisé par l'autorité supérieure... M. Magnier est le propriétaire actuel du petit moulin à blé du hameau d'Airondel établi sur le ruisseau dit de Bellifontaine qui l'alimente et le fait fonctionner. Il est établi à 600 mètres environ en amont de ma propriété. le ruisseau se trouve totalement sans eaux depuis le mois de février dernier ; le moulin de Becquerel établi sur le même ruisseau en amont de celui d'Airondel ainsi que de ma propriété est au chômage faute d'eau depuis cette époque ; d'où il suit que celui d'Airondel appartenant audit M. Magnier au droit de M. Tolomé loué verbalement à MM. Grénu Frères va nécessairement le devenir aussi. Si contre toute attente M. Magnier pourrait parvenir à faire supprimer ma buse, établie à l'extrémité et en aval de ma propriété, fixée à 50 centimètres en contrebas du repère placé au moulin d'Airondel, alors les eaux des entailles ne trouvant plus de passage par l'aval, reflueraient vers l'amont et viendraient se jeter au moyen de rigoles creusées contiguës à la mienne, dans le ruisseau dit de Bellifontaine, lesquelles eaux avec celles provenant des entailles du sieur Margris, feraient alors fonctionner le moulin de M. Magnier... En conséquence, je viens vous supplier de vouloir bien m'autoriser à maintenir l'existence de ma buse. »*

**On le voit, les relations entre les tourbiers d'Éronnelle et l'usinier du moulin furent souvent conflictuelles.**

**En 1859**, un arrêté préfectoral autorisait un dessèchement. Les sieurs Benjamin Joly, Douay, Guillot et consorts ont ainsi posé une buse au travers de la rivière pour envoyer vers les fonds inférieurs de Bray les Mareuil et d'Eaucourt le trop plein de leurs routoirs.

**En 1885**, les acteurs changent mais les mêmes problèmes demeurent : l'usinier filateur, M.Tirmont, maire de la commune, voulait un niveau d'eau haut dans la Bellifontaine pour faire mouvoir sa roue, les tourbiers en amont de l'usinier, voulaient un niveau d'eau bas dans cette même rivière pour exploiter le plus commodément la tourbe située dans leurs terrains. M. Goël, garde des Mines donne des indications sur l'emplacement des tourbières :

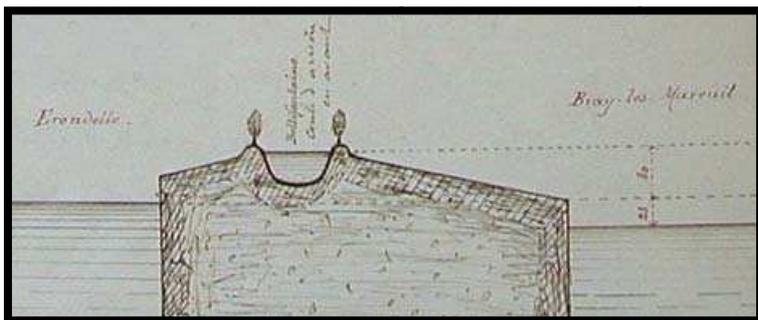
*« Sur la rive droite de la Bellifontaine (Éronnelle) est la tourbière de M. Joly qui tient en amont à une autre tourbière appartenant à M. Tellier. Sur la rive gauche (Bray les Mareuil) sont aussi des tourbières*

*appartenant aux mêmes extracteurs. Ces tourbières exploitées constituent des marais de 8 mètres environ de profondeur. Le niveau de l'eau dans les tourbières d'Érondelle est un peu plus élevé que dans celles de Bray les Mareuil mais il y a entre ces marais une communication souterraine. Le niveau de l'eau dans la Bellifontaine est encore plus élevé de 0,80 mètres et il produit des filtrations d'eau à travers la berge de droite qui sont surtout abondantes en face de la tourbière de M. Joly. Cette berge n'a pas l'épaisseur minimum de 11m69 (6 toises), prescrite par l'article du 27 juin 1825. La tourbière de M. Joly s'avance en certains points jusqu'à 2m70 et celle de M. Tellier jusqu'à 2m. La différence de niveau de l'eau déverse cette berge étroite et peu solide du côté de la tourbière. Par l'action du vent, les trembles disloquent les banquettes longeant la Bellifontaine (voir plan en coupe), sur lesquelles ils sont plantés. Il en résulte une baisse de niveau de l'eau de la Bellifontaine. »*

M. Goël préconise de prendre un arrêté prescrivant à MM. Joly et Tellier d'exécuter dans un délai de trois mois les travaux nécessaires pour rendre étanche le long de leurs tourbières la berge de la Bellifontaine.

**On l'a compris ces messieurs ont extrait la tourbe trop près de ces berges.**

**En 1897**, M. Tirmont, filateur de chanvre à Érondelle se plaint que les berges de la Bellifontaine sont en mauvais état. ... Les tourbières de M. Joly, décédé depuis bientôt deux ans appartiennent actuellement à M. Douay-Joly, son gendre, sauf une partie située sur la rive gauche, territoire de Bray les Mareuil, qui a été vendue à M. Tillier qui en possédait déjà sur les deux rives. Actuellement il n'y a plus qu'une seule tourbière en exploitation, celle vendue par M. Douay-Joly à M. Tellier. Depuis 1885, c'est-à-dire, depuis la première plainte de M. Tirmont, aucune extraction n'a eu lieu à une distance inférieure à celle prescrite. Par contre le niveau des terrains situé sur les deux rives du cours d'eau est en contrebas du niveau de la rivière. Cela provient de l'extraction de la tourbe faite à la surface, au commencement du siècle, alors que l'outillage en usage ne permettait pas de tirer la tourbe de fond.



Ci-dessus, le niveau des terrains.

En haut, à droite un petit louchet et un grand louchet.

En bas à gauche : le tourbier renverse le « grand louchet »

Photo du bas à droite : le séchage de la tourbe : la mise « en reuillets »



Au début du XXème siècle, l'extraction de la tourbe diminue de façon notable et disparaît après la première guerre mondiale.

## Extraction de tuff dans le marais.

Le Conseil M<sup>al</sup> prend la décision suivante concernant l'extraction du tuff dans le Marais Communal :

Considérant qu'il importe de prendre certaines précautions à ce sujet, à l'effet d'éviter des accidents pour les bestiaux qui vont au Marais Communal.

Le Conseil M<sup>al</sup> prie M<sup>le</sup> le Maire de prendre un arrêté à l'effet de réglementer la dite extraction, et décide qu'il sera dressé un registre à la Mairie pour inscrire les personnes étrangères à la Commune, qui viennent extraire du tuff, et fixe à la somme de Un franc du mètre Cube pour cette extraction. Un rôle sera dressé et les sommes inscrites seront perçues par le Receveur Municipal.

Fait et délibéré, en séance, le 30 g<sup>br</sup> 1882.

Dellieux Truissac Jouraj Carton

Cette délibération laisse perplexe, en effet le tuff est une roche calcaire friable, quelle pouvait être son utilisation, dans la construction probablement, plus surprenant des extractions dans le marais, extractions pouvant s'avérer dangereuses pour les animaux.

Est-ce l'origine des trous proches de la voie ferrée qui ont servi à l'enfouissement des ordures ménagères jusque 1974

Définition : source Wikipédia

«Le travertin ou tuf (avec un seul f) est un dépôt calcaire d'eau douce, mais il n'est pas disposé en bancs d'une épaisseur uniforme. La plupart des blocs sont posés sans mortier ou avec un mortier composé de sable très-fin, les joints sont peu sensibles et l'irrégularité s'aperçoit à peine.

Au sortir de la carrière elle est tendre, et devient ensuite fort dure ; sa ténacité la rend capable de supporter sans se rompre une charge considérable. Il est vrai qu'elle éclate au feu, mais elle résiste à toutes les intempéries de l'air.»